# C:\Users\amarecha\Desktop\logo touquet\Logo-touquet_2021__H-bleu.jpg

#  ***ECOLE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY***

#  ***Maternelle & Primaire***

*Hôtel de Ville*

Direction de la Jeunesse, de la Vie Associative et des Sports

Services des Affaires Scolaires

*62520 Le Touquet-Paris-Plage*

*Tél : 03 21 06 72 53*

*@* : saef@ville-letouquet.fr

# **ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

**⚫ Rencontre et rendez-vous**

Le Directeur se tient à votre disposition

 - de 17 h à 18 h à l'école Antoine de Saint -Exupéry

 - sur rendez-vous (tél. : 03.21.05.04.75)

Il est conseillé de prendre rendez-vous avec les enseignants pour leur soumettre tous les problèmes rencontrés dans la scolarité de votre enfant.

⚫ **Assurances**

**Les assurances pour les élèves sont obligatoires, en particulier pour toutes les activités se déroulant hors de l'école**. C'est le cas pour la piscine, le sport, les classes déplacées (neige, voile, sorties scolaires…). Ces assurances doivent couvrir non seulement la responsabilité civile (si l'enfant blesse quelqu'un) mais aussi la responsabilité individuelle (si l'enfant se blesse seul). Il est dans l'intérêt de votre enfant d'être suffisamment et correctement assuré. Les enseignants vérifieront que vos polices d'assurance portent bien les deux mentions.

La Ville du Touquet est assurée pour tout incident lorsque sa responsabilité est engagée (bâtiment et personnel de la ville).

**⚫ Recommandation**

Il est conseillé aux parents d'inscrire le nom de leur enfant sur certains vêtements (bonnet, écharpe, etc...)

**Le port d'un bonnet de bain lors des séances de natation est vivement recommandé.**

**⚫ Information**

Une distribution de fruits sera assurée chaque jour.

*N.B. : Les renseignements communiqués par les parents sont couverts par le secret professionnel et par la loi du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. (Récépissé de déclaration auprès de la C.N.I.L. n° 290870 du 3 décembre 1992).*

**Nous vous souhaitons une excellente rentrée !**